

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 25 FEVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des mariages de la mairie, la salle des fêtes Philippe Aubin et la salle du conseil municipal ne pouvant pas accueillir décemment les membres du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

ETAIENT PRESENTS :

ARGENTIN Patrick	GALLET Noémie	
AUBIN Béatrice		NEVEU Magalie
BARRIERE Jean	HAILLIEZ Céline	ODIENNE André
BRIENS Denis	KAMBRUN Nicolas	OGER-GALLEMAND Maryline
	LEMARCHAND Thierry	PETIN Claude
BUISSON Annick		RIOULT Mélanie
DOUBET Gilbert	LESUEUR Gaëtan	RIVIERE Délia
CORNILLOT Olivier	LETOUQ Marie-Claude	
DEVAUX Anne	MAINIE Ludovic	VAN DUFFEL Christine
FRANCOIS Annick	MONNIER Fabrice	

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

BROUT Cédric	Procuration à DOUBET Gilbert
GINER Sophie	Procuration à AUBIN Béatrice
LESUEUR François	Procuration à PETIN Claude
MORTREUIL Gaëlle	Procuration à DEVAUX Anne
SAEGAERT Elise	Procuration à VAN DUFFEL Christine

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude PETIN a été élu secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 18/02/2021 DATE D’AFFICHAGE : 18/02/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 24 votants : 29

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

2021-013 – Comptes de Gestion 2020 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

2021-014 – Comptes de Gestion 2020 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

2021-015 – Comptes de Gestion 2020 – Budget Lotissement Delamare

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y

compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

2021-016 – Comptes de Gestion 2020 – Budget Commune

Le Conseil Municipal,
 Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

2021-017 – Comptes Administratifs 2020 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire :

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	31 609,11 €	49 308,68 €	17 699,57 €
Investissement (total sauf 001)	233 160,47 €	231 710,81 €	- 1 449,66 €
002 Résultat reporté N-1	-	- €	0,00 €
001 Solde d'inv. N-1	180 794,42 €	- €	- 180 794,42
TOTAL	445 564,00 €	281 019,49 €	- 164 544,51 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	31 609,11 €	49 308,68 €	17 699,57 €
Investissement	415 404,55 €	231 710,81 €	- 182 244,08 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2020 à l'unanimité

2021-018 – Comptes Administratifs 2020 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	8 647,30 €	15 065,00 €	6 417,70 €
Investissement (total sauf 001)	- €	2 290,00 €	2 290,00 €
002 Résultat reporté N-1	-	80 531,93 €	80 531,93 €
001 Solde d'inv. N-1	-	15 242,70 €	15 242,70 €
TOTAL	8 647,30 €	113 129,63 €	104 482,33 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	8 647,30 €	95 596,93 €	86 949,63 €
Investissement	- €	17 532,70 €	17 532,70 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2020 à l'unanimité

2021-019 – Comptes Administratifs 2020 – Budget Lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	- €	70 407,44 €	70 407,44 €
Investissement (total sauf 001)	- €	- €	- €
002 Résultat reporté N-1	-	85 426,89 €	85 426,89 €
001 Solde d'inv. N-1	- 70 407,44 €	-	-70 407,44 €
TOTAL	- 70 407,44 €	155 834,33 €	85 426,89 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	- €	85 426,89 €	85 426,89 €
Investissement	70 407,44 €	70 407,44 €	- €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2020 à l'unanimité

2021-020 – Comptes Administratifs 2020 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gilbert DOUBET, Maire

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement (total sauf 002)	2 355 020,56 €	2 669 586,83 €	314 566,27 €
Investissement (total sauf 001)	1 041 985,61 €	2 331 241,78 €	1 289 256,17 €
002 Résultat reporté N-1	-	914 914,96 €	914 914,96 €
001 Solde d'inv. N-1	859 714,37 €	-	859 714,37 €
Restes à réaliser	130 830,01 €	-	130 830,01 €
TOTAL	4 387 550,55 €	5 915 743,57 €	1 528 193,02 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	2 355 020,56 €	3 584 501,79 €	1 229 481,23 €
Investissement	2 032 529,99 €	2 331 241,78 €	298 711,79 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5. Accepte le compte administratif 2020 à l'unanimité

2021-021 – Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ». Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2021. Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le Département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

Par ces motifs,

VU l'article L 2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/B1/2015/157 du 14 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle le Thuit de l'Oison,

VU la délibération n°2020-038 en date du 23 mai 2020, portant élection du Maire de la commune de le Thuit de l'Oison,

VU l'avis des élus du Conseil Municipal présents lors de la présentation du 17 février 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

--) PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur les budgets de la commune pour l'exercice 2020

--) PREND ACTE de l'exercice du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tint le débat d'orientation budgétaire

--) DECIDE de voter le débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

2021-022 – Affectation des résultats 2020 – Budget Espace Marchand

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

2021-023 – Affectation des résultats 2020 – Budget Régie de Transport

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

2021-024 – Affectation des résultats 2020 – Budget Lotissement Delamare

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

2021-025 – Affectation des résultats 2020 – Budget Commune

Voir pièce jointe à la note de synthèse - Vote à l'unanimité

2021-026 – Subventions communales 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le versement des subventions communales 2021, dont le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, après abstention des membres des associations subventionnées, la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions communales au titre de l'année 2021, et leur intégration au Budget Primitif de la commune.

2021-027 – Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'application des taux suivants pour l'année 2020, pour l'ensemble de la commune nouvelle :

Taxe d'habitation **6,94%**

Taxe foncière bâti **18,39%**

Taxe foncière non bâti **40,23%**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

2021-028 – Budget Primitif 2021 – Budget Espace Marchand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2021 à :

- section de fonctionnement : 56 000,00 €
- section d'investissement : 222 046,79 €

2021-029 – Budget Primitif 2021 – Budget Régie de Transport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2021 à :

- section de fonctionnement : 95 000,00 €
- section d'investissement : 102 032,70 €

2021-030 – Budget Primitif 2021 – Budget Lotissement Delamare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2021 à :

- section de fonctionnement : 475 366,02 €
- section d'investissement : 339 939,13 €

2021-031 – Budget Primitif 2021 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2021 à :

- section de fonctionnement : 3 682 585,00 €
- section d'investissement : 2 042 081,00 €

2021-032 – Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

2021-033 – Participation financière de la commune pour l'acquisition par les administrés d'un robot tondeuse

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la participation financière de la commune à l'acquisition par les administrés d'un robot tondeuse.

Le montant de l'aide serait toujours de 100 €.

Les conditions pour en bénéficier seraient les suivantes :

- effectuer l'achat entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021
- déposer la demande de participation communale en Mairie pour le 13 juillet 2021 au plus tard, accompagnée de la facture acquittée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 27 voix pour, 2 voix contre, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise le versement de cette participation financière aux administrés qui en feront la demande, dans les conditions définies ci-dessus.

2021-034 – Approbation des Attributions de compensations pour 2021

Contexte : Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, sur proposition de la CLECT s'est prononcé sur le montant des attributions de compensation de ses communes membres pour l'année 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur un montant d'attributions de compensation pour 2021 prenant en compte le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 5 janvier 2021 et ayant statué sur les décisions suivantes :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)

Ainsi, il est proposé par le conseil communautaire d'arrêter le montant d'attributions de compensation provisoires pour 2021 sur les montants suivants :

Commune de Le Thuit de l'Oison	Montant
Montant des AC au 01/01/21	- 61 191 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	- 995 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 62 186 €
Evaluation liées aux révisions libre	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 62 186 €

Le tableau joint en annexe détaille les attributions de compensation provisoires pour la commune de Le Thuit de l'Oison pour 2021.

Les montants des révisions libres sont composés des éléments suivants :

- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS (révision libre)
- l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme (révision libre)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 n° CC/FI/ 49 Bis modifiée

Vu l'avis de la CLECT du 5 janvier 2021

Vu la délibération du conseil communautaire de la CdC Roumois Seine du 25 janvier 2021 fixant le montant des attributions

de compensation provisoire pour 2021

Considérant la nécessité d'approuver les montants de révision libre pour les attributions de compensation 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; par 29 voix POUR

➤ **PREND ACTE,**

- de la révision de droit des AC pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus,

➤ **DECIDE,**

- 1) par 29 voix POUR d'approuver la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes de l'ex CC de Quillebeuf-sur-Seine liées au SDIS représentant 0 € pour la commune
- 2) par 29 voix POUR d'approuver la révision libre concernant l'ajustement du montant des attributions de compensation des communes liées aux documents d'urbanisme représentant 0 € pour la commune

➤ **ARRETE,**

- le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2021 de la commune de Le Thuit de l'Oison aux sommes suivantes :

Commune de Le Thuit de l'Oison	Montant
Montant des AC au 01/01/21	- 61 191 €
Evaluation liées aux révisions de droit commun	- 995 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun	- 62 186 €
Evaluation liées aux révisions libres liées au SDIS	0 €
Evaluation liées aux révisions libres liés aux documents d'urbanisme	0 €
Montant des AC provisoires tenant compte des révisions de droit commun et des révisions libre	- 62 186 €

➤ **DIT,**

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune pour 2021

2021-035 – Prestations interministérielles d'action sociale pour les agents

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune pour les agents.

Le tableau récapitulatif des taux applicables au 1^{er} janvier 2021 a été soumis au préalable aux membres du Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance (annexe jointe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil accepte la reconduction des prestations interministérielles d'action sociale sur la base des taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Séance levée à 19h30